

INFLUENCE SPIRITUELLE DU SHEIKH FONDATEUR ET TRAVAIL INITIATIQUE COLLECTIF



Avant-propos

1. Description de deux catégories distinctes de formes initiatiques

Tableau n° 1 : Récapitulatif des critères utilisés par René Guénon pour décrire deux sortes d'organisations initiatiques

2. Comparaison entre certaines organisations du « deuxième type », se trouvant dans une situation particulière, et les organisations du « premier type ».

3. Remarques et réflexions personnelles concernant l'action de l'influence spirituelle du « *Sheikh* fondateur » au cours du travail collectif d'une *tarîqah* dépourvue de « véritable *Sheikh* »

Comment comprendre le développement systématique du travail collectif dans les *turûq* ?

La comparaison établie par René Guénon entre une *tarîqah* dépourvue de Maître véritable et une organisation qui pourrait, notamment, appartenir à la Franc-Maçonnerie ou aux initiations de métiers, doit-elle s'entendre sous le rapport unique de la modalité d'enseignement ou sous l'ensemble des rapports qui caractérisent les organisations en question ?

Tableau n° 2 Récapitulatif des critères utilisés par René Guénon pour comparer les *turûq* privées de la présence d'un « véritable *Sheikh* » assurant la fonction d'enseignement avec, notamment, les organisations subsistant en Occident et les initiations de métier

Comment expliquer que la fonction d'enseignement demeure nécessairement dans une organisation dépourvue de Maître spirituel ?

Avant-propos

Notre étude, concernant les possibilités, évoquées par René Guénon dans son œuvre écrite et publique¹, de développement d'un travail initiatique effectif au sein d'une organisation dépourvue de Maître spirituel formel, se poursuit ici par un troisième volet qui aura précisément pour objet l'étude de l'exposition de ce thème dans les chapitres XXIII et XXIV d' *"Initiation et Réalisation spirituelle"*², respectivement intitulés *"Travail initiatique collectif et "présence" spirituelle"* et *"Sur le rôle du Guru"*.

Les possibilités en question prenant en quelque sorte appui sur des modalités particulières de mise en action de l'influence spirituelle du Maître fondateur de l'organisation considérée, nous avons été amené à considérer l'importance que revêt le maintien de la transmission de cette influence au sein des organisations initiatiques en général³ ainsi que la manière utilisée par Guénon pour présenter la fonction de transmetteur. Faisant ainsi ressortir certaines particularités caractéristiques de cette fonction, notamment l'orientation donnée par l'auteur permettant d'envisager que le transmetteur de l'influence spirituelle puisse participer plus ou moins directement à la fonction d'enseignement⁴, nous nous sommes, d'autre part, attaché à montrer comment Guénon souligne la réalité de l'initiation virtuelle⁵.

Les thèmes communs traités dans les deux chapitres qui nous intéressent plus particulièrement ici ont été regroupés dans le souci de favoriser l'étude de ceux d'entre eux qui ont un rapport direct avec la question qui nous intéresse ; à savoir :

- Description de deux catégories distinctes de formes initiatiques
- Influence spirituelle du Sheikh fondateur et enseignement
- Nécessité de la persistance de la fonction de Guru
- Définition de ce qui tient lieu de Maître spirituel : *"identité"* et *"nomination"*

du *"principe spirituel"*

¹ Nous comptons nous exprimer, en une autre occasion, sur les raisons pour lesquelles nous ne prenons pas en considération les données tirées de la correspondance privée de l'auteur.

² Rappelons que cet ouvrage est posthume.

³ http://www.leporteurdesavoir.fr/transmission_regularite.htm

⁴ Nous espérons pouvoir développer l'étude de cet aspect, certes un peu étonnant *a priori*, dans une étude ultérieure.

⁵ http://www.leporteurdesavoir.fr/remarques_qualifications_transmetteur_realite_initiation_virtuelle.htm

- Qualité des membres participant au travail collectif et le bénéfice spirituel envisageable
- La "mention du nom"

Les thèmes suivants, également abordés dans ces chapitres et plus particulièrement techniques encore, sont, quant à eux, réservés à un éventuel futur développement, qui pourrait également avoir pour objet l'étude de leurs correspondances islamiques :

- Travail initiatique et collectivité psychique
- Travail initiatique collectif et descente de la Shekinah
- Modalités d'actions de la "présence spirituelle"
- Enseignement initiatique : aspects de la fonction "métatronique" en Islam
- Correspondances eschatologiques : Messie et Shekinah (Naissance de l'Avatâra)⁶

Dans l'immédiat, nous nous proposons en réalité de développer cette étude sous forme de plusieurs articles et notes successives, dans l'espoir d'éviter un exposé trop fastidieux aux lecteurs qui connaîtraient déjà l'œuvre de René Guénon en permettant ainsi à ceux qui ne seraient pas autant familiarisés avec ces notions de pouvoir se référer plus aisément aux textes originaux de l'auteur.

Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour présenter nos excuses à ceux et celles qui trouveraient nos exposés plus ou moins difficiles à lire, ou notre mode d'exposition aussi complexe que confus, en leur expliquant que nous ne prétendons pas détenir une quelconque compétence dans le domaine de l'écriture. Nous avons bien conscience que notre manière de présenter les choses a pu paraître à certains généralement redondant, souvent abstrus et parfois abscons, et ainsi être, sous ce rapport, assez difficile à suivre. Nous leur demandons de bien vouloir croire que nous faisons notre possible pour leur alléger la tâche au maximum, dans la forme et sur l'essentiel. Nous précisons également que ces aspects ne sont pas de nature à nous décourager de continuer cette activité tant que nous jugerons que cela sera nécessaire et que nous aurons les moyens de le faire. Nous demandons donc à nos éventuels lecteurs d'accompagner l'effort qu'ils feraient pour nous lire de toute la tolérance nécessaire à notre égard, en espérant qu'ils sauront, malgré tout, voir ce qui nous motive réellement au fond et que chacun, nous y compris, aura toujours ultimement à l'esprit la question de savoir à qui et à quoi est susceptible de profiter ce qui est fait dans l'ordre qui nous occupe ici.

*

⁶ Précisons que tous les termes empruntés au texte de Guénon figurent ici en caractères italiques et entre guillemets ; nous espérons ainsi mettre clairement en évidence les réflexions qui nous sont propres et ce qui est à rapporter directement à l'exposé de l'auteur. Notons aussi qu'afin de tenter d'alléger les lourdeurs qui seraient dues aux diverses paraphrases que nous avons jugées nécessaires de faire, nous avons considéré ici comme un ensemble les deux chapitres étudiés, en considération de la communauté de certains des thèmes traités.

1. Description de deux catégories distinctes de formes initiatiques

Certaines considérations circonstanciées nous amènent à débiter notre étude par un aspect que nous n'avions pas l'intention de traiter d'emblée initialement, à savoir ce que dit René Guénon des possibilités qu'un enseignement spirituel puisse s'actualiser au sein d'organisations initiatiques islamiques pourtant privées de la présence d'un Maître corporel ; il nous est en effet apparu qu'il y aurait un intérêt à traiter cet aspect de manière en quelque sorte isolée du reste de notre travail.

Nous espérons fournir maintenant un résumé des principales caractéristiques des deux types d'organisations initiatiques dont René Guénon donne la description sur l'ensemble de ces deux articles, puis montrer comment il est amené à les comparer entre elles, et sous quel rapport ; nous présenterons enfin quelques remarques personnelles.

René Guénon décrit les organisations initiatiques qu'il évoque selon trois critères, concernant respectivement les conditions dans lesquelles est amenée à s'effectuer la transmission de l'influence spirituelle, la place du Travail collectif et la forme prise par l'enseignement.

Précisant qu'elles sont à assimiler notamment aux formes occidentales d'initiation « *qui subsistent actuellement en Occident* », il décrit en effet des formes initiatiques (que nous pourrions appeler, par commodité, de « premier type »⁷) dont il nous semble possible de résumer comme suit l'ensemble des caractéristiques principales :

- la **transmission de l'influence spirituelle** ne peut s'y dérouler qu'en présence d'un certain nombre minimal de membres (sept par exemple)⁸ ;
- le **travail collectif** y tient une place prépondérante dès le départ (sans pour autant exclure le travail personnel et purement intérieur qui reste nécessaire).
- la **fonction d'enseignement** n'y est pas remplie par un individu unique mais, y demeurant nécessairement, elle est assurée par une influence

⁷ Nous avons bien conscience, en établissant une classification que l'auteur lui-même n'a pas faite, que nous risquons de regrouper artificiellement entre elles des formes initiatiques qui n'ont pas nécessairement en commun l'ensemble des caractéristiques exposées. Cette réserve étant émise, nous agissons ainsi pour faciliter formellement notre propos et aussi parce que rien n'indique, à l'inverse, qu'une telle distinction ne puisse pas être établie sans altérer la compréhension du texte ; de plus, l'ensemble des critères évoqués pour chacune des catégories étant réalisé au moins pour, d'une part, la Franc-maçonnerie et, d'autre part, les *turûq*, la classification établie est ainsi valable au moins pour les deux types de formes initiatiques dont l'étude nous semble être le plus immédiatement utile.

⁸ Cf. *Parole perdue et mots substitués*, dans le n° de décembre 1948 de la revue *Etudes Traditionnelles*, constituant un chapitre du tome II des *Etudes sur la Franc-Maçonnerie et le Compagnonnage*.

spirituelle "*non-incarnée*", considérée comme un aspect du principe transcendant à l'action duquel le travail collectif offre un support.⁹

Il est également possible de résumer comme suit les caractéristiques d'autres formes initiatiques, que nous appellerons de « deuxième type » :

- La **transmission** de l'influence spirituelle s'y effectuant de Maître à disciple n'est donc pas conditionnée par un nombre minimal de personnes¹⁰.
- Le **travail initiatique collectif** n'en étant pas une caractéristique constitutive, il peut y être très réduit, voire inexistant.
- La **fonction d'enseignement** y est, dès le départ, assurée par un Maître, unique et identifié.

Tableau n° 1

Récapitulatif des critères utilisés par René Guénon pour décrire deux sortes d'organisations initiatiques

<p>Organisations du « premier type » : (incluant les formes occidentales d'initiation subsistant actuellement en Occident et les initiations de métiers)</p>	<p>Organisations du « deuxième type</p>
---	--

⁹ Remarquons aussi, incidemment mais avec précision, que le cas évoqué n'est donc pas celui des organisations islamiques, puisque celui-ci n'est explicitement mentionné qu'au milieu du second article.

¹⁰ La précision du nombre minimal de participants donnée par Guénon ici concerne le rite de transmission initiatique et non pas le déroulement du Travail collectif.

<p>1 L'initiation ne peut s'y dérouler qu'en présence d'un certain nombre minimal de membres (sept par exemple)</p>	<p>1 L'initiation s'y effectuant de Maître à disciple (comme en Inde, par exemple) n'est donc pas conditionnée par un nombre minimal de personnes en dehors du transmetteur</p>
<p>2 Le travail collectif y tient une place prépondérante dès le départ (sans pour autant exclure le travail personnel et purement intérieur qui reste nécessaire)</p>	<p>2 Le travail collectif n'en étant pas une caractéristique constitutive, il peut y être très réduit, voire inexistant</p>
<p>3 La fonction d'enseignement n'y est pas remplie par un individu unique mais demeure assurée par une influence spirituelle, considérée comme un aspect du principe transcendant à l'action duquel le travail collectif offre un support.</p>	<p>3 La fonction d'enseignement y est, dès le départ et dans le cas général, assurée par un Maître unique et identifié</p>

Remarquons, à ce stade, que l'établissement de ces caractéristiques et leur observation comparative fait d'ores et déjà apparaître que les organisations en question semblent ne pas pouvoir être comparées entre elles, puisque les critères utilisés par René Guénon pour les définir sont un à un opposés ; on va voir que la position de l'auteur est pourtant bien différente en ce qui concerne certains cas particuliers.

*

2. Comparaison entre certaines organisations du « deuxième type », se trouvant dans une situation particulière, et les organisations du « premier type ».

Citons d'abord un passage suffisamment long du texte dans lequel René Guénon va effectuer les considérations qui nous intéressent et qui permettent d'apprécier le contexte :

« Il ne faut pas oublier, en effet, que le Guru humain n'est en réalité, comme nous l'avons déjà dit précédemment, qu'une représentation extérieure et comme un « substitut » du véritable Guru intérieur, de sorte que sa nécessité n'est due qu'à ce que l'initié, tant qu'il n'est pas parvenu à un certain degré de développement spirituel, est encore incapable d'entrer directement en communication consciente avec celui-ci. C'est là, en tout cas, ce qui limite aux premiers stades cette nécessité de l'aide d'un Guru humain, et nous disons les premiers stades parce qu'il va de soi que la communication dont il s'agit devient possible pour un être bien avant qu'il ne soit sur le point d'atteindre la Délivrance. Maintenant, en tenant compte de cette restriction, peut-on considérer cette nécessité comme absolue, ou, en d'autres termes, la présence du Guru humain est-elle, dans tous les cas, rigoureusement indispensable au début de la réalisation, c'est-à-dire, sinon pour conférer une initiation valable, ce qui serait par trop évidemment absurde, du moins pour rendre effective une initiation qui, sans cette condition, demeurerait simplement virtuelle ? Si important que soit réellement le rôle du Guru, et ce n'est certes pas nous qui songerons à le contester, nous sommes bien obligés de dire qu'une telle assertion est tout à fait fausse, et cela pour plusieurs raisons, dont la première est qu'il y a des cas exceptionnels d'êtres chez lesquels une transmission initiatique pure et simple suffit, sans qu'un Guru ait à intervenir en quoi que ce soit, pour « réveiller » immédiatement des acquisitions spirituelles obtenues dans d'autres états d'existence ; si rares que soient ces cas, ils prouvent tout au moins qu'il ne saurait en aucune façon s'agir d'une nécessité de principe. »¹¹

Le lecteur retient habituellement, et à juste titre, que ce qui est évoqué dans ce passage par René Guénon est d'ordre exceptionnel et qu'il s'agissait pour lui de préciser une réalité importante de la Voie initiatique. La suite immédiate du texte est, par contre, très différente :

« Mais il y a autre chose qui est beaucoup plus important à considérer ici, puisqu'il ne s'agit plus en cela de faits exceptionnels dont on pourrait dire qu'il n'y a pas lieu de tenir compte pratiquement, mais bien des voies parfaitement normales : c'est qu'il existe des formes d'initiation qui, par leur constitution même, n'impliquent aucunement que quelqu'un doive y remplir la fonction d'un Guru, au sens propre de ce mot, et ce cas est surtout celui de certaines formes dans lesquelles le travail collectif tient une place prépondérante, le rôle du Guru étant joué alors, non pas par un individu humain, mais par une influence spirituelle effectivement présente au cours de ce travail. » Cette remarque implique donc, notamment, que les voies en question sont susceptibles de permettre à ceux qui les suivent une réalisation effective, même si la fonction d'enseignement n'est pas tenue par un individu humain.

¹¹ *Initiation et Réalisation spirituelle*, chapitre XXIII, *Travail initiatique collectif et "présence" spirituelle*.

On voit ainsi l'insistance de René Guénon (« *il y a autre chose qui est beaucoup plus important à considérer ici* ») à présenter comme des « *voies parfaitement normales* » des formes d'initiations où la fonction de Guru est jouée « *par une influence spirituelle effectivement présente au cours de ce travail* »¹² ; et il est notable que c'est d'ailleurs à cette occasion que Guénon évoque, pour la première fois formellement¹³, le cas d'organisations islamiques qui, se trouvant dans une situation extérieurement similaire, peuvent ainsi être comparées, sous ce rapport, aux organisations du « premier type ».

En considération de la relative importance des données exposées, nous reproduisons donc ici l'intégralité de la note dont il s'agit¹⁴ :

« Il est à remarquer à cet égard que, même dans certaines formes initiatiques où la fonction du Guru existe normalement, elle n'est pourtant pas toujours strictement indispensable en fait : ainsi, dans l'initiation islamique, certaines turuq, surtout dans les conditions actuelles, ne sont plus dirigées par un véritable Sheikh capable de jouer effectivement le rôle d'un Maître spirituel, mais seulement par des Kholafâ qui ne peuvent guère faire plus que de transmettre valablement l'influence initiatique ; il n'en est pas moins vrai que, lorsqu'il en est ainsi, la barakah du Sheikh fondateur de la tarîqah peut fort bien, tout au moins pour des individualités particulièrement bien douées, et en vertu de ce simple rattachement à la silsilah, suppléer à l'absence d'un Sheikh présentement vivant, et ce cas devient alors tout à fait comparable à celui que nous venons de rappeler. »¹⁵

*

3. Remarques et réflexions personnelles concernant l'action de l'influence spirituelle du « *Sheikh fondateur* » au cours du travail collectif d'une *tarîqah* dépourvue de « véritable *Sheikh* »

Il n'est par question pour nous, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut, de développer dans l'immédiat l'ensemble des notions qui sont évoquées dans la note

¹² Cette indication a précisément lieu dans le chapitre XXIII, *Sur le rôle du Guru*, p. 189.

¹³ Cette évocation des voies islamiques dépourvues de « véritable *Sheikh* » est relativement tardive puisqu'elle a lieu courant 1950, soit dans l'année précédant la disparition de René Guénon, intervenue le 7 janvier 1951.

¹⁴ Note à laquelle nous avons fait plusieurs fois référence ou allusion dans nos précédents articles.

¹⁵ *Initiation et Réalisation spirituelle*, note 1, p. 189 dans l'édition de 1975.

que nous étudions ; nous envisagerons principalement maintenant la conclusion à laquelle elle conduit¹⁶.

Partant de la remarque générale que « *même dans certaines formes initiatiques où la fonction du Guru existe normalement, elle n'est pourtant pas toujours strictement indispensable en fait* ¹⁷ », René Guénon illustre son propos en précisant que « *dans l'initiation islamique, certaines turuq, surtout dans les conditions actuelles, ne sont plus dirigées par un véritable Sheikh capable de jouer effectivement le rôle d'un Maître spirituel* ». Il précise ainsi que sa description des formes initiatiques que nous appelons de « deuxième type » peut s'appliquer notamment aux organisations initiatiques islamiques ; et c'est donc bien la considération de la situation, particulière pour ces organisations, dans laquelle le « véritable Sheikh » (c'est-à-dire réalisé) est absent, qui rend alors possible la comparaison entre ces organisations et celles que nous appelons de « premier type ». Ceci étant rappelé, il nous semble qu'il existe une grande différence, pour ne pas dire une différence radicale, à la fois logique et dans l'expression formelle elle-même, entre relever la particularité de cette situation et dire qu'elle est exceptionnelle, surtout quand René Guénon affirme que cette situation est comparable à celle de « *voies parfaitement normales* » et qu'il souligne l'importance des considérations en question. De plus, et dans ce même ordre, ce n'est pas pour évoquer le cas normal des *turuq* dans lesquelles le *Sheikh* spirituel est formellement présent que Guénon évoque, dans cette note, les *turuq*, mais bien pour évoquer le cas strictement inverse ; il y a donc fort à penser que c'est pour évoquer des possibilités propres à des situations manifestement nouvelles et croissantes (c'est-à-dire celles, « *surtout dans les conditions actuelles* », où elles « *ne sont plus dirigées par un véritable Sheikh capable de jouer effectivement le rôle d'un Maître spirituel* ») que l'auteur a été amené à faire cette comparaison, plutôt que pour envisager des situations qui étaient normales dans le cadre des *turuq*.

Force est donc de constater que la notion que nous venons de rappeler ici, à savoir la comparaison qu'effectue René Guénon à la fin de cette note, fait depuis de nombreuses années l'objet de ce que nous appellerons volontiers un certain ostracisme, notamment dans des milieux du *Taçawwuf* islamique qui se réclament pourtant ouvertement de l'œuvre de cet auteur. Il est assez curieux, à cet égard, de voir que même des personnes dont nous avons toutes les raisons de penser qu'elles sont sincères et animées de bonnes intentions, omettent pourtant, certainement involontairement, lorsqu'elles font l'effort réel de relever positivement, dans l'œuvre de René Guénon, les données qui vont dans le sens de ce que nous rappelons, de citer

¹⁶ « ... et ce cas devient alors tout à fait comparable à celui que nous venons de rappeler. » (*Initiation et Réalisation spirituelle*, chapitre XXIII, *Travail initiatique collectif et "présence" spirituelle*, note 1, p. 189 de l'édition de 1975.)

¹⁷ Il s'agit de la présence corporelle du *Guru* et non pas de la fonction par elle-même, ce qui n'aurait évidemment aucun sens dans ce contexte.

l'importance soulignée par l'auteur lorsqu'il présente ces possibilités¹⁸, ainsi que le caractère normal des situations qu'il évoque, comme si la manière qu'avait Guénon de traiter de ces aspects était tellement inhabituelle et originale que l'esprit du lecteur n'en saisisse d'abord l'existence, puis l'importance réelle, qu'au prix d'une attention et d'une disposition particulières.

Nous devons aussi à la vérité de dire que cette attitude restrictive semble loin d'être aussi répandue dans les milieux francs-maçons qu'elle ne l'est dans certains milieux des *turûq* ; et si une incompréhension de ces choses aurait pu être réellement apparaître anormale de la part de ceux qui vivent de cette manière leur initiation depuis bien longtemps¹⁹, est-elle compréhensible de la part de ceux à qui René Guénon destine le « cadeau » d'une comparaison que personne avant lui n'avait faite ? A qui donc, en effet, était destinée cette comparaison (entre le déroulement du travail collectif dans les *turûq* privées de « véritable *Sheikh* » et les organisations que nous appelons de « premier type ») si ce n'est à ceux qui se trouvent dans une *tarîqah* privée de « véritable *Sheikh* » ? Et quel aurait été l'intérêt qu'elle fut faite par un tel auteur en une telle période cyclique ? Pense-t-on que René Guénon aurait ainsi parlé en vain de ces aspects ? Quel serait, en effet, la cohérence, à la fois logique et intellectuelle, d'un raisonnement dont l'aboutissement reviendrait à dire que Guénon lui-même aurait fait, il y a plus d'un demi-siècle, du « guénonisme » avant l'heure en évoquant des possibilités qui n'auraient finalement pas à être considérées comme telles, plus d'un demi-siècle plus tard passées à la fin du *Kali-Yuga*, au prétexte que les *turûq* regorgeraient alors tellement de Maîtres réalisés ?

Il est vrai qu'il précise lui-même que les possibilités dont il s'agit ne seraient profitables qu'à des « *individualités particulièrement bien douées* »²⁰.

*

¹⁸ Nous voulons, bien sûr, parler du triple « soulignement » suivant : « *Mais il y a autre chose qui est beaucoup plus important à considérer ici, puisqu'il ne s'agit plus en cela de faits exceptionnels dont on pourrait dire avec raison qu'il n'y a pas lieu de tenir compte pratiquement, mais bien de voies parfaitement normales* ». Rappelons, encore et tant que nécessaire, l'opposition manifeste qui existe entre ce que formule René Guénon et le discours de ceux qui affirment que ce qui est évoqué ici est « négligeable parce qu'il s'agit de faits exceptionnels dont on peut donc dire qu'il n'y a pas lieu de tenir compte pratiquement, et de voies parfaitement anormales ».

¹⁹ Voir à ce sujet, notamment, l'article *Invocation opérative et présence spirituelle* (*Les tracés de lumière* de Jean Tourniac), ainsi que *Opérativité et Maçonnerie spéculative* d'André Bachelet (*Vers la Tradition*, n° 66 et 68) et, dans l'article *Questions de Rituels*, surtout la partie intitulée *La Réalisation "opérative" de l'Unité par le Travail collectif* (*Vers la Tradition*, n° 91) ; enfin, dans le n° 8 de la revue maçonnique *La Lettre G*, l'article *De la nature de travail initiatique* de F. Peregrino, qui fait suite à la citation intégrale du premier des deux articles que nous étudions ici.

²⁰ *Initiation et Réalisation spirituelle*, chapitre XXIII, *Travail initiatique collectif et "présence" spirituelle*, note 1, p. 189 de l'édition de 1975. Nous pourrions montrer, mais cela fera peut-être l'objet d'un travail ultérieur, que la possibilité de la participation à un enseignement initiatique en dehors de la présence corporelle d'un « véritable *Sheikh* », n'est pas propre à René Guénon, puisqu'elle est évoquée par des *Shuyûkh* réguliers depuis un certain temps déjà et jusqu'à encore très récemment.

Il nous a donc semblé réellement important et nécessaire, sans pour autant magnifier ce qui n'a pas à l'être, de simplement tenter de rappeler ce qu'a exposé René Guénon et de constater qu'il ne s'est donc pas uniquement contenté de dire que le cas qu'il décrit est « *beaucoup plus important à considérer ici, puisqu'il ne s'agit plus en cela de faits exceptionnels dont on pourrait dire avec raison qu'il n'y a pas lieu de tenir compte pratiquement, mais bien de voies parfaitement normales* », puisqu'il a aussi comparé et assimilé la situation des organisations islamiques dépourvues de Maître spirituel corporel à celles du cas précédent (qui est, notamment, celui des organisations de métiers et de la franc-maçonnerie). On est alors bien obligé de constater que l'avis, assez généralement diffusé dans les milieux que nous évoquions, selon lequel il s'agirait là de situations et d'hypothèses exceptionnelles, dont le cas, comme tel, n'aurait donc pas à être envisagé de nos jours, est exactement et formellement inverse de celui de René Guénon, au moins dans les termes mêmes, si ce n'est dans l'esprit ; et si l'on peut raisonnablement penser que les personnes susceptibles de bénéficier d'un enseignement initiatique dans ces conditions peuvent effectivement s'avérer être encore de moins en moins nombreuses aujourd'hui qu'elles ne pouvaient l'être hier, qui voudrait faire croire que la situation particulière des *turûq* évoquée par Guénon soit, elle, encore moins répandue qu'elle ne pouvait l'être il y a presque soixante ans ?

Serait-il exagéré, dans ces conditions, de se demander ce qui pousse les personnes soutenant de telles contre-vérités à agir ainsi ? Nous ne le pensons pas. Mais nous nous garderons bien, personnellement, de donner notre interprétation d'une telle attitude, ni de magnifier leur position, car notre volonté n'est ni de « forcer le trait », ni d'exagérer telle ou telle hypothèse. Notre action consiste uniquement, redisons-le encore, à essayer de comprendre et de rappeler ce qu'exposait René Guénon sur ces questions, chacun étant bien évidemment libre de penser ce qu'il veut et de chercher à tirer, ou pas, et pour son propre compte avant tout, les conséquences qui le concernent, selon les capacités et les contraintes qui sont les siennes, pour peu que, ce faisant, il n'altère pas lui-même d'une quelconque manière la pensée de l'auteur auquel il fait référence en restreignant la compréhension et l'application de possibilités dont il pense, à tort ou à raison, qu'elles ne le concernent pas.

*

Comment comprendre le développement systématique du travail collectif dans les *turûq* ?

Nous sommes conduit à penser que le développement du travail collectif, pourtant assez généralement répandu dans les *turûq* depuis plusieurs siècles, apparaît ainsi pouvoir être en réalité une adaptation méthodique, à visée supplétive ou substitutive, dont la mise en place par les Autorités spirituelles concernées aurait évidemment eu pour objet de faire face à la dégénérescence cyclique générale qui s'exprimait (et dont on ne voit pas bien pourquoi elle ne s'exprimerait donc pas chaque jour davantage à notre époque), par un manque croissant de la présence de

Maîtres spirituels capables d'assurer la fonction d'enseignement correspondante au sein des organisations concernées. Il nous apparaît également que cette adaptation, effectuée au sein des organisations initiatiques islamiques (qui font partie de ce que nous appelons des organisations de « deuxième type »), et qui a ainsi abouti à la situation actuelle, c'est-à-dire, celle de certaines organisations dépourvues chacune d'un Maître unique assurant à lui seul la fonction d'enseignement spirituel, pourrait être une sorte de pendant, assez curieux pour être relevé, de ce dont parle René Guénon lorsqu'il évoque la constitution proprement dite des organisations que nous appelons de « premier type » et dont il précise en effet qu'elle n'a pu avoir lieu que sous le contrôle nécessaire de « *Maîtres spirituels* » qui étaient seuls habilités à pouvoir « réaliser l'« adaptation » requise »²¹. Il suffira peut être, pour se convaincre de l'intérêt que peut présenter un tel rapprochement, de constater que les adaptations qui concernent notamment la Franc-maçonnerie et les initiations de métiers semblent, d'une part très loin d'être récentes et surtout, d'autre part, qu'elles vont strictement dans un sens identique à celui qui est constatable dans « *certaines turuq, surtout dans les conditions actuelles* », à savoir un déplacement de la modalité d'un enseignement exprimé par un Maître corporel unique vers celle d'un enseignement assuré par l'action de l'influence spirituelle du « *Sheikh fondateur de la tarîqah* » sur le support constitué par le travail collectif celle-ci²², c'est-à-dire vers une modalité en quelque sorte plus « impersonnelle ».²³

*

La comparaison établie par René Guénon entre une *tarîqah* dépourvue de Maître véritable et une organisation qui pourrait, notamment, appartenir à la Franc-maçonnerie ou aux initiations de métiers, doit-elle s'entendre sous le rapport unique de la modalité d'enseignement ou sous l'ensemble des rapports qui caractérisent les organisations en question ?

Notre constatation personnelle est que Guénon ne s'exprime pas de manière exhaustive sur ce point, mais que néanmoins la manière qu'il a utilisée pour présenter les choses et le fait qu'il évoque uniquement le critère propre à l'enseignement spirituel lors de l'évocation des turûq privées de « véritable Sheikh » nous portent à penser que la comparaison qu'il effectue dans ce cadre se limite à cet

²¹ *Initiation et Réalisation spirituelle*, chapitre XXIII, *Travail initiatique collectif et "présence" spirituelle*, p. 182 de l'édition de 1975.

²² Nous ne faisons qu'évoquer ici à titre allusif la question de l'apparition et du développement des rites collectifs comme moyen initiatique majeur au sein des *turuq*, nous réservant le soin d'un éventuel travail ultérieur qui aurait pour objet de chercher à mettre en évidence les motivations qui ont conduit à une modification méthodique aussi importante ainsi que l'identité de l'égide spirituelle sous l'influence de laquelle elle aurait été suscitée.

²³ Une étude de la présentation de la Maîtrise spirituelle dans l'œuvre de René Guénon pourrait montrer assez facilement l'importance de cette modalité, sous plus d'un rapport.

aspect. Rappelons, en effet, les critères que nous avons résumés plus haut, en indiquant le point commun et les points divergeant :

Tableau n° 2

Récapitulatif des critères utilisés par René Guénon pour comparer les *turûq* privées de la présence d'un « véritable *Sheikh* » assurant la fonction d'enseignement avec, notamment, les organisations subsistant en Occident et les initiations de métier

Organisations du « premier type » : (incluant les formes occidentales d'initiation subsistant actuellement en Occident et les initiations de métiers)	Cas particuliers d'organisations du « deuxième type » : <i>turûq</i> dépourvues de la présence d'un « véritable <i>Sheikh</i> »
<p>1 L'initiation ne peut s'y dérouler qu'en présence d'un certain nombre minimal de membres (sept par exemple)</p>	<p>1 L'initiation s'y effectuant de Maître à disciple (comme en Inde, par exemple) n'est donc pas conditionnée par un nombre minimal de personnes en dehors du transmetteur</p>
<p>2 Le travail collectif y tient une place prépondérante dès le départ (sans pour autant exclure le travail personnel et purement intérieur qui reste nécessaire)</p>	<p>2 Le travail collectif n'en étant pas une caractéristique constitutive, il peut y être très réduit, voire inexistant.</p>
<p>3 La fonction d'enseignement n'y est pas remplie par un individu unique mais demeure assurée par une influence spirituelle, considérée comme un aspect du principe transcendant à l'action duquel le travail collectif offre un support.</p>	<p>3 La fonction d'enseignement n'y étant plus remplie par un « véritable <i>Sheikh</i> », elle y demeure néanmoins assurée par une influence spirituelle, considérée comme un aspect du principe transcendant à l'action duquel le travail collectif offre un support.</p>

Nous pensons donc qu'il serait difficile et mal venu, sans autre information édifiante à ce sujet, de pousser davantage la comparaison, en voulant notamment appliquer aux *turûq* des modalités et des règles qui ne les concernent aucunement. Sans vouloir, ni pouvoir, dans l'état actuel de nos connaissances en ce domaine, aborder d'ailleurs la question réciproque qui consisterait à se demander si une extension des règles en usage dans les *turûq* vers les organisations de « premier type » serait envisageable ou pas, et bien fondée, nous voulons néanmoins parler de diverses suggestions et avis qui s'expriment également depuis fort longtemps et qui nous semblent, pour le moins, ne pas contribuer ni à la compréhension saine des règles initiatiques propres à chaque forme initiatique différente, ni à l'appréciation intelligente, harmonieuse et efficace des rapports qui pourraient exister entre elles dans la situation cyclique actuelle : nous ne voyons pas bien, en effet, comment on pourrait justifier de placer en toute régularité la direction du Travail collectif islamique sous la responsabilité ultime de quelqu'un qui ne disposerait pas de l'autorisation personnelle nominale correspondante, ou sous une direction « tournante » ; et il nous semble également aussi irréaliste que mal fondé d'envisager d'appliquer au sein des *turûq* la règle concernant le nombre minimal de participants à une initiation²⁴. Ces exemples sont en effet des illustrations de la manière selon laquelle des rites peuvent être maintenus, ou établis, dans une modalité tout à fait étrangère aux modalités régulières établies en ce domaine pour ce type d'organisations ; et ils montrent selon nous assez bien comment des comportements initiatiques techniquement aberrants peuvent n'être l'effet, lorsqu'il ne s'agit pas de mauvaise volonté pure et simple, que d'un simple manque de connaissance des règles fondamentales de l'initiation et des modalités leur mise en application²⁵.

²⁴ On aura, bien sûr, à l'esprit que l'évocation faite par René Guénon d'un nombre minimal de sept personnes pour l'exécution d'un rite de *dhikr* en commun dans certaines *turûq*, ne concerne aucunement la fonction de transmission, et qu'il faudrait ainsi, nous semble-t-il, autre chose qu'une tendance marquée au syncrétisme pour pouvoir assimiler ces deux modalités sans sortir de la régularité initiatique (cf. *The Speculative Mason* de 1934 à 1940, traduit par Anton Kerssemakers dans *Etudes Traditionnelles*, sept.-oct. 1971).

²⁵ Sous ce rapport on constate d'ailleurs que, de même qu'il est assez courant, dans les temps modernes, de voir quelqu'un pratiquer les rites d'une forme traditionnelle à laquelle il n'appartient pas, il n'est pas si rare de voir n'importe qui pratiquer des rites initiatiques, à l'intérieur d'une forme traditionnelle orthodoxe, sans détenir pour autant une quelconque forme de rattachement initiatique régulier ni, a fortiori, d'autorisation correspondante (*idhn*). Ces pratiques peuvent être considérées, à juste titre, comme autant d'aspects différents de la dégénérescence cyclique qui touche à des degrés divers les mondes occidental et oriental. Mais on oublie peut être trop souvent qu'à l'inverse, et pour des raisons identiques, le contrôle que peuvent être amené à exercer les représentants de l'exotérisme d'une forme traditionnelle déterminée (*shariah*), à l'intérieur de celle-ci, sur les pratiques extérieures d'une organisation initiatique (*tarîqah*) est traditionnellement régulier ; ce contrôle, lorsqu'il est exercé dans les strictes limites de sa compétence (qui sont celles du respect des formes à connaître par tout un chacun) est en réalité nécessaire, voire salvateur, même s'il peut s'accompagner parfois aussi de certains excès, pour autant qu'il assure ainsi pour l'organisation considérée, une préservation réelle de déviations qui, en elles-mêmes, ne sont d'ailleurs pas si récentes qu'elles semblent l'être parfois. On ne s'étonnera donc pas que, sous prétexte d'un élitisme intellectuel qui présente, en réalité, bien des tendances sectaires, certains milieux initiatiques d'origine orientale développés en Occident se permettent (et l'on pourrait dire "s'auto-permettent"), par le fait même qu'il peuvent évoluer assez librement en dehors de tout milieu traditionnel et échapper ainsi donc *a fortiori* à tout espèce de contrôle exotérique ou, à l'intérieur même de leur propre organisation, à tout

*

Comment expliquer que la fonction d'enseignement demeure nécessairement dans une organisation dépourvue de Maître spirituel ?

Nous concluons cette partie de notre travail, relative aux possibilités d'enseignement initiatiques au sein d'une *tarîqah* privée de « véritable *Sheikh* », en abordant un aspect qui nous est personnellement apparu assez étonnant et qui concerne la possibilité qu'un enseignement spirituel puisse y persister dans de telles conditions. En effet, si la transmission de l'influence spirituelle apparaît être la fonction techniquement la plus importante au sein d'une *tarîqah* sous le rapport qu'elle assure à la fois sa survie propre et la pérennisation du transfert de ce qui constitue essentiellement l'initiation, on comprend généralement que ce devrait être une fonction minimale, qui ne s'accompagnerait d'aucune autre, surtout pas d'une fonction dont on pense habituellement qu'elle doit impliquer chez celui qui l'exerce un certain degré de réalisation effective, à la différence de la fonction de transmission. Comment comprendre, alors, l'insistance répétée de René Guénon à dire que le maintien de la fonction d'enseignement est non seulement assurée mais même nécessaire, notamment dans des conditions où celui qui l'exerce habituellement n'est corporellement pas présent au sein de l'organisation (*tarîqah*) ?

Nous donnerons ici deux citations qui nous semblent constituer à la fois une sorte d'introduction et de résumé de cette question :

*« (...) il est d'autres initiations où la transmission, ainsi que cela se rencontre fréquemment dans l'Inde en particulier, s'opère simplement d'un Maître à un disciple sans le concours de personne d'autre. Il va de soi qu'une telle différence de modalités doit entraîner des conséquences également différentes dans tout l'ensemble du Travail initiatique ultérieur ; et, parmi ces conséquences, il nous paraît surtout intéressant d'examiner de plus près celle qui se rapporte au rôle du Guru ou de ce qui en tient lieu. **Dans le cas où la transmission initiatique est effectuée par une seule personne, celle-ci assure par là même la fonction du Guru, vis-à-vis de l'initié ; peu importe ici que ses qualifications à cet égard soient plus ou moins complètes et que, comme il arrive souvent en fait, elles ne soient capables de conduire son disciple que jusqu'à tel ou tel stade déterminé** ²⁶ ; le*

contrôle des autorités ésotériques dont ils dépendent pourtant, de développer en leur sein toute une série de comportements dérogatoires et de pratiques variées sans être à aucun moment en mesure de produire la moindre trace d'autorisation régulière. Qu'il nous soit permis de penser que cette apparente impunité ne pourra faire illusion qu'un temps et que, suivant l'inexorable loi d'une nécessaire autodestruction, la réalité des supercheries de genres divers qui ont pu ainsi être mises en place n'échappera pas à la sévérité de la destinée eschatologique à la participation de laquelle, paradoxalement, ceux qui les entretiennent semblent prétendre pourtant, encore et toujours, mais dans des modalités, il est vrai, chaque fois plus extravagantes qu'insensées.

²⁶ On remarquera, au passage, que cette dernière phrase de René Guénon (« peu importe ici que ses qualifications à cet égard soient plus ou moins complètes et que, comme il arrive souvent en fait, elles ne soient

principe n'en est pas moins toujours le même : le Guru est là dès le point de départ, et il ne saurait y avoir aucun doute sur son identité.»²⁷

Après avoir remarqué que l'expression « *la fonction du Guru* » désigne évidemment ici la fonction d'enseignement spirituel, différente de celle de « *transmission initiatique* », on peut être amené à penser assez logiquement que la fonction d'enseignement serait ainsi impliquée par la fonction de transmission initiatique ; et l'on ne sait pas très bien si cette implication serait uniquement due au fait que la transmission étant « *effectuée par une seule personne* » les fonctions se trouveraient dans ce rapport par le seul fait de cette situation, ou bien si cette implication de l'enseignement par la transmission serait, en quelque sorte, un état de fait général et « *structurel* », indépendant du fait qu'elles soient supportées par un individu unique. De plus, on pourra, bien sûr, dire que le texte de l'auteur ne permet pas de dire qu'il s'agit du cas général de toutes les organisations dans lesquelles l'initiation « *s'opère simplement d'un Maître à un disciple* », mais peut être uniquement du « *cas particulier* » des cas de formes d'initiations que l'on rencontre en Inde.

Mais René Guénon ne débute-t-il pourtant pas ici un paragraphe nouveau ? Et ne fait-il pas suivre ce cas de l'évocation d'un « *autre cas* », ce qui impliquerait que ce qui vient d'être dit au début du paragraphe précédent se rapporte donc à un cas à la fois contraire et différent de celui dans lequel « *les choses se présentent d'une façon beaucoup moins simple et moins évidente (...)* » ?

*« Dans l'autre cas, au contraire, les choses se présentent d'une façon beaucoup moins simple et moins évidente, et on peut légitimement se demander où est en réalité le Guru ; sans doute, tout « maître » peut toujours, quand il instruit un « apprenti », en tenir la place en un certain sens et dans une certaine mesure, mais ce n'est jamais que d'une façon très relative, et, si même celui qui accomplit la transmission initiatique n'est proprement qu'un upaguru, à plus forte raison en sera-t-il de même de tous les autres ; d'ailleurs on ne trouve rien qui ressemble à la relation exclusive du disciple par un Guru unique, qui est une condition indispensable pour qu'on puisse employer ce terme dans son véritable sens. En fait, il ne semble pas que, dans de telles initiations, il y ait jamais eu à proprement parler des Maîtres spirituels exerçant leurs fonctions d'une façon continue ; s'il y en a eu, ce qui évidemment ne peut être exclu [note 1 : Il dut nécessairement y en avoir tout au moins à l'origine même de toute forme initiatique déterminée, eux seuls ayant qualité pour réaliser l'« adaptation » requise pour sa constitution.], ce n'est en somme que plus ou moins exceptionnellement, si bien que leur présence n'apparaît pas comme un élément constant est nécessaire dans la constitution spéciale des formes initiatiques dont il s'agit. **Il faut cependant qu'il y ait malgré tout***

capables de conduire son disciple que jusqu'à tel ou tel stade déterminé ») ne peut être honnêtement interprétée pour dire qu'il existe, souvent en fait, de nombreux Maîtres aux qualifications complètes, capables de conduire leurs disciples aux plus hauts degrés de l'initiation, surtout dans les conditions actuelles.

²⁷ *Travail initiatique collectif et « présence » spirituelle, Initiation et réalisation spirituelle, p. 181.*

quelque chose qui en tienne lieu ; c'est pourquoi l'on doit se demander par qui ou par quoi cette fonction est remplie effectivement en pareil cas. »²⁸

On pourra donc gloser ; mais qu'en est-il de cet autre passage, tiré du chapitre *Le « Wang » ou le Roi-pontife de La Grande Triade*, dans lequel René Guénon fait la note suivante²⁹, lors de la présentation du « Wang » ?

« Il possède alors ce mandat par transmission, comme nous l'avons indiqué précédemment, et c'est ce qui lui permet, dans l'exercice de sa fonction, de tenir la place de l'« homme véritable » et même de l'« homme transcendant », bien qu'il n'ait pas réalisé « personnellement » les états correspondants. – Il y a là quelque chose de comparable à la transmission de l'influence spirituelle ou barakah dans les organisations initiatiques islamiques : par cette transmission, un Khalîfah peut tenir la place du Sheikh et remplir valablement sa fonction, sans pourtant être parvenu effectivement au même état spirituel que celui-ci. »

Il semble bien que René Guénon évoque maintenant des situations, assez diverses en apparence, qui sortent largement du « cas particulier » de l'Inde dont il était question précédemment.

La deuxième partie de cette note reprend néanmoins la distinction, que nous avons relevée plus haut, entre les fonctions de transmission et d'enseignement. Elle précise même, sans équivoque, que c'est donc la « transmission de l'influence spirituelle ou barakah dans les organisations initiatiques islamiques » qui permet à un Khalîfah du Sheikh de « remplir valablement sa fonction », c'est-à-dire la fonction d'enseignement spirituel, comme le justifie la fin de la phrase, qui n'aurait évidemment pas de sens autrement, « sans pourtant être parvenu effectivement au même état spirituel que celui-ci ».

René Guénon insiste donc bien sur le fait que l'exercice de la fonction d'enseignement spirituel peut s'effectuer « valablement », c'est-à-dire régulièrement et efficacement, au sein d'une *tariqah*, par le fait même qu'il a reçu l'influence spirituelle et sans que cet exercice ne s'accompagne nécessairement de la réalisation spirituelle habituellement correspondante. Il fait ainsi référence à des notions qu'il a surtout évoquées dans le chapitre *De l'infaillibilité traditionnelle des Aperçus sur l'Initiation*, et que nous ne pouvons que citer ici pour mémoire, sans entrer dans une étude plus approfondie et détaillée.

(A suivre)

*

Olivier COURMES

²⁸ *Travail initiatique collectif et « présence » spirituelle, Initiation et réalisation spirituelle*, pp. 181-182.

²⁹ René Guénon, *La Grande Triade*, p. 150, note 2.